

# SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 2 OCTOBRE 2014 À 10 HEURES

Centre administratif de la CUS – salle de réunion au 9 ème étage - STRASBOURG

Présents :

M. Jacques BIGOT, M. Bernard FREUND, M. Claude KERN, M. Eric KLÉTHI, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT, M. Justin VOGEL, M. Jean-Marc WILLER, M. Etienne WOLF

Absents excusés : M. Yves BUR, M. Alain JUND

### **11-2014 Permis d'aménager rue du Parc à Entzheim**

#### **Description de la demande**

Le Service Police du Bâtiment de la CUS a transmis au Syndicat mixte pour le SCOTERS le projet de permis d'aménager – Rue du parc à Entzheim déposé par SCI LA CHOUC.

Le projet vise à réaliser un lotissement d'habitation. Il se situe en partie est de la commune en zone INA3. Le terrain d'assiette est de 9 526 m2. On y trouve des bâtiments destinés à être démolis.

Le nombre de lots minimum est fixé à 14 et le nombre de lots maximum est fixé à 30.

Le plan de composition inscrit 12 maisons accolées par les garages et 2 bâtiments collectifs.

La part de logement aidé sera de 20 % des surfaces plancher qui sont de 5 715,60 m2.

Le dossier ne donne pas le nombre total de logements qui seront produits.

Un contact avec le bureau d'études indique que les collectifs devraient compter entre 15 et 20 logements en R+1+Attique. Aussi le projet totaliserait entre 42 et 52 logements. La densité serait entre 44 et 54 logements à l'hectare.

#### **Le projet au regard des orientations du SCOTERS**

La commune d'Entzheim fait partie de la Communauté urbaine de Strasbourg. Au regard du SCOTERS est identifiée en zone de rayonnement autour des points de transport en commun intensif et/ou bénéficiant d'une offre complète de services/commerces du quotidien. C'est une commune proche de l'espace métropolitain et à ce titre, elle constitue un secteur privilégié de développement du SCOTERS.

*Le Bureau syndical  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré,  
décide de faire part de l'avis suivant :*

***Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, le permis d'aménager rue du parc à Entzheim n'appelle pas de remarques particulières, cependant le nombre total de logements devrait figurer dans le dossier.***

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **13 OCT. 2014**

La publication le **13 OCT. 2014**

Strasbourg, le **13 OCT. 2014**



Le Président  
Jacques BIGOT